

Réponse à la Ligue de l'enseignement

D'abord je rappellerai que normalement les opinions personnelles d'un candidat importent peu puisque celui-ci est censé défendre les options qui ont été définies collectivement par son parti. Je ne peux donc que vous inviter à vous reporter aux textes de mon parti, EELV, sur l'éducation. De plus, les possibilités d'action d'un conseil départemental en la matière sont très limitées. Toutefois, vu l'estime que j'ai pour toutes les associations œuvrant dans la collectivité éducative, je ne peux laisser votre courrier sans réponse.

Sur votre point 1 :

L'aménagement du territoire échappe largement au conseil départemental. Tout au plus peut-il favoriser quelques projets ici ou là, mais il n'a de fait aucun pouvoir sur la globalité et l'équilibre général.

Et je suis surpris par votre appréciation sur « les progrès en termes de massification » (style 80 % d'une classe d'âge au bac ?) car il me semble que cela n'a rien résolu en termes d'insertion des jeunes dans la société. Le déterminisme social est toujours aussi fort et le seul acteur ayant les moyens de rééquilibrer réellement les choses c'est l'Etat.

Ma conception de la laïcité est qu'il aurait fallu mener à bien la réforme qu'a tentée Alain Savary de 1981 à 1984. Tant que l'Etat continuera à déléguer sa mission d'enseignement à des institutions para-religieuses, ce discours sur la laïcité sera surtout de l'affichage.

Sur l'apprentissage de la citoyenneté, je ne crois guère à des « actions éducatives » qui seraient mises en place par qui que ce soit. La seule action éducative efficace serait que les élus ne fassent pas preuve de leur incapacité d'agir (face aux puissances financières) tout en continuant à décrire de belles choses dans leurs documents de campagne.

Sur votre point 2 :

Il doit effectivement être possible de dégager un budget départemental pour assurer une réelle gratuité de l'enseignement dans les collèges sans avoir recours à des recettes de nature publicitaire.

En matière de handicap la loi ne serait donc pas respectée ?! Si c'est dans les compétences départementales (?), il faudra évidemment dégager les budgets nécessaires.

Je ne crois guère aux solutions de modification de la carte scolaire pour améliorer la mixité sociale, car les classes les plus favorisées trouvent toujours des moyens de contournement et ce sont les classes intermédiaires qui en font les frais, situation de nature à alimenter un vote d'extrême droite. La première chose à faire

est de réduire notablement les effectifs par classe (responsabilité de l'Etat) dans les zones les plus difficiles, ensuite le département doit effectivement développer le partenariat avec des associations de soutien scolaire pour la tranche d'âge des collèves.

Sur votre point 3 :

Je suis contre les prestataires privés et contre le système de liaison froide pour la restauration scolaire (position déjà exprimée en 2011 alors que ce n'était pas vraiment un sujet à l'ordre du jour). Je suis pour des cuisines avec de vrais cuisiniers dans chaque collève, avec l'introduction progressive du bio à partir de producteurs locaux. Cette simple disposition est de nature à favoriser l'éducation nutritionnelle et la convivialité dans les collèves, après c'est évidemment à chaque établissement de s'en emparer.

Pour l'orientation, il faut plutôt développer les CIO que les supprimer comme c'est fait actuellement.

Il faut évidemment remettre les postes de médecins et d'infirmiers scolaires qui ont été supprimés.

Habitant dans une zone où il n'existe pas, je ne connais pas les problèmes spécifiques au transport scolaire. Mais si je suis élu je me saisirai du problème !

Sur votre point 4 :

Difficile de nos jours d'échapper au numérique... Mais il faut surtout se garder de croire que le numérique est *la* solution à tous les maux de l'Education nationale. Suivant les conditions de mise en place, cela peut même contribuer à accroître les inégalités. Avant toutes choses, il faudrait d'abord que les enseignants aient un réel plan de formation avec cet outil.

Pour l'hygiène des sanitaires, je renvoie le problème aux médecins et infirmiers scolaires qui auront été rétablis.

Sur votre point 5 :

La première condition est évidemment d'interdire le cumul des mandats, proposition que mon parti porte depuis longtemps. La seconde est de dénoncer publiquement et nominativement les élus qui ne font pas leur boulot, afin qu'ils soient sanctionnés par les électeurs.

François Delcombre, 15 mars 2015